

DOCUMENT NON DESTINÉ À LA DISTRIBUTION AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

L'accès à ce communiqué de presse vous est donné à la condition que vous ayez lu, compris et accepté les conditions suivantes.

L'accès au présent communiqué de presse dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ("EEE") et au Royaume-Uni est réservé aux personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le "Règlement Prospectus"). En outre, au Royaume-Uni, l'accès au présent communiqué de presse est réservé aux "investisseurs qualifiés qui sont (a) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives aux investissements tombant dans le champ d'application de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 anglais, tel que modifié (l'«Ordre») ou (b) des entités ayant un patrimoine important tombant dans le champ d'application de l'article 49 (1) de l'Ordre, et d'autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué (l'ensemble de ces personnes et entités étant appelé les «personnes concernées»). Ne peuvent agir sur la base de ni s'appuyer sur le présent communiqué de presse (i) au Royaume-Uni, les personnes qui ne sont pas personnes concernées, et (ii) dans tout Etat membre de l'EEE autre que le Royaume-Uni, les personnes qui ne sont pas des investisseurs qualifiés. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle se rapporte le présent communiqué n'est accessible qu'aux personnes concernées au Royaume-Uni et aux investisseurs qualifiés dans tout Etat membre de l'EEE autre que le Royaume-Uni. Tout destinataire déclare et accepte en outre qu'il s'est conformé et se conformera à toutes les dispositions applicables du Financial Services Markets Act 2000, tel que modifié, concernant tout acte posé par lui relativement à toute Obligation, depuis ou impliquant autrement le Royaume-Uni. Les Obligations ne sont pas offertes au public au Royaume-Uni ou dans l'EEE.

Anheuser-Busch InBev annonce le pricing de 4,5 milliards EUR d'Obligations

Anheuser-Busch InBev SA/NV ("AB InBev") (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a annoncé aujourd'hui avoir réalisé le pricing d'une émission obligataire pour un montant nominal total de 4,5 milliards EUR d'obligations (les "Obligations"). Les Obligations seront émises le 2 avril 2020. Les Obligations comprennent les séries suivantes :

Dénomination des Titres	Obligations à 7,75 ans au taux de 2,125% venant à échéance en 2027	Obligations à 12 ans au taux de 2,875% venant à échéance en 2032	Obligations à 20 ans au taux de 3,700% venant à échéance en 2040
Montant nominal total	EUR 1.000.000.000	EUR 1.750.000.000	EUR 1.750.000.000
Date d'échéance	2 décembre 2027	2 avril 2032	2 avril 2040
Dates de paiement des intérêts:	Annuellement le 2 décembre de chaque année, avec un premier coupon court payable le 2 décembre 2020.	Annuellement le 2 avril de chaque année, avec le premier coupon payable le 2 avril 2021.	Annuellement le 2 avril de chaque année, avec le premier coupon payable le 2 avril 2021.
Taux d'intérêt	2,125%	2,875%	3,700%

Les Obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV (l'«Émetteur») et seront pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par Anheuser-Busch Companies LLC, Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., Anheuser-Busch InBev Finance Inc., Brandbev S.à r.l., Brandbrew S.A. et Cobrew NV. Les Obligations constitueront des obligations chirographaires de rang senior de l'Émetteur et auront le même rang que les autres dettes chirographaires non subordonnées existantes et futures de l'Émetteur.

Le produit des Obligations sera utilisé aux fins générales de l'entreprise. Les Obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV au titre de son prospectus de base publié le 13 décembre 2019 dans le cadre de son programme *Euro Medium Term Note*, tel que complété par un supplément daté du 24 mars 2020.

Il est prévu que les Obligations seront admises à la négociation sur le marché réglementé du London Stock Exchange en temps utile.

INTERDICTION DE LA VENTE A DES INVESTISSEURS DE DETAIL DANS L'EEE – *les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition et ne pourront pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition de tout investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen ("EEE") ou au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, "investisseur de détail" désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE ("MiFID II") ; ou (ii) être un client au sens de la Directive (UE) 2016/97, lorsque celui-ci ne correspondrait pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10) de MiFID II. Aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) no 1286/2014, tel que modifié ("le Règlement PRIIPS") pour l'offre ou la vente des Obligations ou pour leur mise à disposition autrement aux investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni n'a été préparé et dès lors l'offre ou la vente des Obligations ou leur mise à disposition autrement à un investisseur de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPS.*

Classification du produit en application de MiFID II/ Clients professionnels et contreparties éligibles ("ECPs") sont le seul marché visé – *uniquement pour les besoins du processus d'approbation de chaque émetteur de produit, l'analyse du marché visé par les Obligations a conduit à la conclusion que : (i) le marché visé pour les Obligations comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels, chacun définis dans MiFID II; et (ii) tous les canaux de distributions des Obligations aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne subséquentement offrant, vendant ou recommandant les Obligations (un "Distributeur") devrait prendre en compte l'analyse*

de marché réalisé par l'émetteur; cependant, un distributeur sujet à MiFID II est responsable pour effectuer sa propre analyse de marché à propos des Obligations (par, au choix, soit adopter soit redéfinir l'analyse de marché réalisé par l'émetteur) et pour déterminer les canaux de distributions appropriés.

*Les Obligations et les Garanties (ensemble, les "Titres") n'ont pas été, et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le "**Securities Act**"), ni en vertu de toutes lois sur les valeurs mobilières dans tout état ou tout autre pays et ne peuvent pas faire l'objet d'une offre ou d'une vente aux États-Unis sans enregistrement ou d'exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Par conséquent, les Titres ne sont offerts qu'en dehors des États-Unis à des personnes non américaines, conformément à la Regulation S du Securities Act. Aucune offre publique des Titres n'aura lieu aux États-Unis.*

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat d'instruments obligataires aux États-Unis ou dans tout autre pays.

La distribution de ce communiqué et d'autres informations en relation avec l'offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes qui entrent en possession de ce document ou d'autres informations auxquelles il est fait référence sont priées de s'informer et de respecter toutes restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois applicables aux valeurs mobilières dans ces juridictions.

Le présent communiqué est une publicité et n'est pas un prospectus pour les besoins du Règlement Prospectus. Le Prospectus de Base est disponible sur http://www.rns-pdf.londonstockexchange.com/rns/8790W_1-2019-12-13.pdf et le supplément EMTN est disponible sur https://www.rns-pdf.londonstockexchange.com/rns/4067H_1-2020-3-24.pdf. Les Conditions Finales, une fois publiées, seront disponibles sur <https://www.londonstockexchange.com/exchange/news/market-news/market-news-home.html>.

Les versions anglaise, néerlandaise et française du présent communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com.

CONTACTS ANHEUSER-BUSCH INBEV

Investisseurs en titres à revenu fixe

Daniel Strothe

Tél : +1 646 746 9667

E-mail : daniel.strothe@ab-inbev.com

Investisseurs

Lauren Abbott

Tél : +1 212 573 9287

E-mail : lauren.abbott@ab-inbev.com

Mariya Glukhova

Tél : +32 16 276 888

E-mail : mariya.glukhova@ab-inbev.com

Jency John

Tél : +1 646 746 9673

E-mail : jency.john@ab-inbev.com

Médias

Pablo Jimenez

Tél : +1 212 284 0158

E-mail : pablo.jimenez@ab-inbev.com

Ingvild Van Lysebetten

Tél : +32 16 276 823

E-mail : ingvild.vanlysebetten@ab-inbev.com

Fallon Buckelew

Tél : +1 310 592 6319

E-mail : fallon.buckelew@ab-inbev.com

About Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 170.000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2019, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 52,3 milliards d'USD (hors joint-ventures et entreprises associées).

Communiqué légal

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué comprennent des déclarations autres que des données historiques et comprennent typiquement des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir », « préparer », ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes au sujet d'AB InBev et sont dépendantes de nombreux facteurs, qui pour certains sont en dehors du contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les effets de la pandémie de COVID-19 et les incertitudes quant à son impact et sa durée et les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au point 3.D de son Rapport Annuel inclus dans le Formulaire 20-F (« Form 20-F ») déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission ("SEC") le 24 mars 2020. Nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et toute détérioration de l'environnement mondial économique et des affaires en résultant. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le Formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev, les rapports inclus dans le Formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.